

## LE MOT DU MAIRE

Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,

Au moment où j'écris ces quelques lignes, notre pays connaît enfin l'identité de son premier Ministre et des membres qui composent son gouvernement. Nous saurons ainsi d'ici quelques semaines comment notre avenir se dessinera, comment notre collectivité sera soutenue sur ses projets de demain, aussi minimes soient-ils.

A Fressenneville, comme pour toutes les communes, si nous voulons investir il nous faut trouver des financements auprès de différents acteurs. Ainsi, comme je n'ai eu de cesse de répéter pour la construction de la cantine il nous fallait avoir les subventions notamment de l'Etat et du Département. Il était important de pouvoir bénéficier de ces soutiens car notre collectivité souffre de pertes de recettes depuis de nombreuses années. A ce sujet, nous venons de lancer l'appel d'offre pour retenir les entreprises afin de démarrer les travaux.

En cette période automnale, lorsque vous avez reçu votre feuille de taxe foncière. Vous vous êtes aperçus que votre impôt augmentait et avez peut-être pensé que la commune était à l'origine de cette augmentation. **Et bien non** : il s'agit en réalité de la résultante de la valeur de votre habitation estimée par les services de l'Etat qui augmente (une augmentation de +3.9% a été appliquée pour tous) et de la valeur de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (votée par la communauté de communes) qui est passée de 10.87 % à 13.04 %, avec en plus le vote d'une nouvelle taxe, à savoir la taxe GEMAPI, compétence de la communauté de communes. Je tiens toujours à rappeler que depuis 2017 je n'ai jamais proposé d'augmentation des taxes. Bien entendu la diminution de nos recettes, l'augmentation des charges et nos besoins d'investissements ne nous permettent pas d'appliquer une diminution de nos taux malgré la rigueur budgétaire que nous menons. Malheureusement l'austérité annoncée pour les collectivités ne nous laisse peu d'espoir d'une amélioration des aides de l'Etat.

Pour mettre un peu de joie autour de nous et pour rompre l'isolement, j'invite toutes les personnes âgées de 60 ans et plus à s'inscrire au repas offert par la commune, moment de convivialité, qui sera servi le dimanche 3 novembre midi.

Dans cette édition vous pourrez retrouver l'inauguration du lotissement des Frênes et différentes informations. Je reste à votre disposition pour vous rencontrer en cas de besoin.

Bonne lecture à toutes et tous !

*Bien à vous*

Le Maire,

Jean-Jacques LELEU



## **INFORMATIONS**

### **OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

### **PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Les permanences du Maire et des Adjointes sont sur rendez-vous :

- Mr Jean-Jacques LELEU, Maire :  
le vendredi de 17h à 18h
- Mme Sylviane BEURAIN, 1<sup>ère</sup> adjointe :  
le mercredi de 17h à 18h
- Mr Alain CAPON, 2<sup>ème</sup> adjoint :  
le lundi de 17h à 18h
- Mme Dany HUMEL, 3<sup>ème</sup> adjointe :  
le mardi de 17h à 18h
- Mr Tony DACHEUX, 4<sup>ème</sup> adjoint :  
le jeudi de 17h à 18h

### **LA POSTE**

Le bureau postal est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h, le samedi de 10h à 12h.

### **BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque est ouverte les :

- mardi de 15h30 à 17h00
- jeudi de 17h00 à 18h00
- samedi de 10h00 à 11h00

### **MAISON POUR TOUS**

Permanence pour les réservations de la salle de la Maison Pour Tous, le **samedi matin** de 11h30 à 12h30 ou par téléphone au 09.71.04.12.13 / 06.19.35.34.33.

Tarif : pour la soirée 220 € ou jusqu'au lendemain 330 €. Règlement : 1/3 à la réservation, 1/3 à la signature du contrat et 1/3 après la manifestation.

### **AIDE JURIDIQUE**

Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.

**Prochaine permanence le 25 octobre 2024.**

### **CIMETIÈRE**

Le cimetière est ouvert de **8h à 20h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.**

### **RAMASSAGE DÉCHETS VERTS**

Ce service à la population mis en place par la municipalité est assuré le jeudi de façon hebdomadaire d'avril à octobre, de façon bimensuelle en novembre (14 et 28) et mars et n'est pas assuré de décembre à février.

Il vous est demandé de veiller à les sortir le mercredi soir et à respecter les contenants. L'usage des sacs plastiques et des big bags est strictement interdit et les branchages doivent être mis en fagots.

### **RATICIDE**

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

### **COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS**

**Bac gris** : les mardis 1-8-15-22 et 29 octobre

**Bac Verres** : les vendredis 11 et 25 octobre

**Bac jaune** : les vendredis 4-18 et 30 octobre

### **ENTRETIEN DES CANIVEAUX ET TROTTOIRS**

Nous vous rappelons que la commune assure l'entretien des caniveaux mais qu'il appartient aux riverains de nettoyer leur trottoir.

Arrêté municipal N° 2021-PM 07

**Entretien :** en toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires des lieux. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

**Neige et verglas :** dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable ou du sel devant leurs habitations.

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains, sur toute la largeur de la propriété.

## MISE À DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

La demande est à effectuer auprès de Monsieur Frédéric BONHOMME, responsable des services techniques au 06.76.47.12.09, une fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

## DÉCHETTERIE

Du 15 avril au 31 octobre 2024, la déchetterie est ouverte aux horaires suivants :

Lundi	13h30 - 18h15
Mardi	13h30 - 18h15
Mercredi	09h00 – 11h45 / 13h30 - 18h15
Jeudi	13h30 - 18h15
Vendredi	09h00 - 11h45 / 13h30 - 18h15
Samedi	: en continue de 9h00 à 18h15

## RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Vous devez compléter via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite> puis prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes : FRIVILLE- ECARBOTIN, GAMACHES, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ABEVILLE, OISEMONT

Vous pouvez prendre RDV via le site suivant : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

## INFIRMIÈRES DE GARDE

**Le 6 octobre :** Maud Paris, Sophie Houssaye et Charlotte Guilbaut – 03.22.24.20.20

**Le 13 octobre :** cabinet de Friville-Escarbotin – 03.22.30.28.95

**Le 20 octobre :** cabinet de Saint-Blimont – 06.83.17.44.37

**Le 27 octobre :** Sophie Bonhomme, Johann Lhernault et Hélène Wattré – 03.22.24.20.20

**Le 1<sup>er</sup> novembre :** Florence Dubus et Aline Chalvet – 03.22.24.20.20

**Le 3 novembre :** Cabinet de Fressenneville – 06.44.17.33.22

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur DUPAYS Philippe reçoit en mairie de FRIVILLE-ESCARBOTIN le jeudi matin. Vous pouvez prendre rendez-vous au 06.31.20.64.14 ou le contacter par mail : [philippe.dupays@conciliateurdejustice.fr](mailto:philippe.dupays@conciliateurdejustice.fr)

## SYNDICAT DES EAUX

Ouvert au public tous les matins sauf le mercredi.  
Tél. secrétariat : 06.29.67.60.54

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui viennent d'atteindre l'âge de 16 ans doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté.

## REGISTRE ELECTORAL

Vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale de la commune afin de pouvoir voter. Vous devrez fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**Pour cela, plusieurs solutions :** en mairie ou par internet sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

Tout électeur ayant changé d'adresse au sein de la commune est prié de le signaler en mairie, [muni d'un justificatif de domicile.](#)

## COLLECTE DES DÉCHETS

Dans le cadre de l'arrêt du verre en porte à porte à compter du 1er janvier 2025, une refonte des zones et des jours de collecte est mise en place

Les modifications sont les suivantes pour notre commune :

**Pour les déchets recyclables (poubelle jaune) :**

En 2024 : collecte le vendredi

En 2025 : collecte le jeudi

**Pour les ordures ménagères (poubelle noire) :**

En 2024 : collecte le mardi

En 2025 : collecte le vendredi

## AIDE AUX PERSONNES AGEES

Du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante, le Conseil Municipal alloue une aide sous forme de bons de combustible aux personnes âgées de 60 ans et plus, titulaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) ou ayant des ressources inférieures au plafond.

Les personnes concernées et désirant recevoir cette aide sont priées de se présenter en Mairie afin de retirer un dossier.

## ANIMATIONS

### REPAS DES AINES

Le traditionnel repas offert par la Municipalité aux personnes de la Commune ayant 60 ans et plus, aura lieu le **dimanche 3 novembre 2024 à la Maison Pour Tous à partir de 12h00.**

Les inscriptions sont prises au secrétariat de Mairie ou par téléphone au 03.22.60.39.60 jusqu'au mercredi 23 octobre dernier délai.

Le repas est gratuit pour les conjoints n'ayant pas l'âge requis pour participer au repas.

### LE CLUB DES RETRAITÉS DYNAMIQUES

Moules-frites le samedi 19 octobre à 12h30 à la Maison pour Tous

Remise des colis de Noël le vendredi 20 décembre à la mairie

### LE CLUB AZ'ART

Le Club AZ'art est heureux de retrouver les artistes amateurs et novices au cours d'ateliers de découverte, d'initiation et de conseils sur différentes pratiques artistiques les mardis de 18h15 à 20h dans la salle de l'ancienne école derrière la mairie.

Renseignements : 06.47.09.49.97

### FESTIVITÉS

🚩 **Dimanche 13 octobre :** concours fédéral organisé par le club de pétanque

🚩 **Samedi 19 octobre :** moules frites à la MPT organisé par le club des retraités dynamiques  
Finale des championnats des clubs organisé par le club de pétanque

🚩 **Samedi 26 et dimanche 27 octobre :** stages de cohésion organisés par le judo club

🚩 **Dimanche 27 octobre :** bourse aux jouets organisé par les parents d'élèves

🚩 **Dimanche 3 novembre :** repas des aînés organisé par la municipalité

## INAUGURATION DU LOTISSEMENT DES FRÊNES

LE 13 SEPTEMBRE 2024



### Discours de Monsieur le Maire

C'est avec un très grand plaisir et un réel bonheur que nous inaugurons le lotissement des Frênes aujourd'hui.

Jour heureux marquant officiellement l'aboutissement du projet, non sans une certaine émotion et satisfaction pour moi en ma qualité de Maire car l'inauguration d'un lotissement, c'est toujours la construction d'une partie de l'avenir d'une commune.

Mener un projet a bien demandé du temps, pour la négociation, pour les procédures administratives.

La création de ce lotissement a pour point de départ une décision du conseil municipal puis la signature d'un compromis ou d'une convention. Sans oublier la phase des négociations et des discussions souvent assez animées.

La commune a donc cédé à l'Office Public de l'Habitat de la Somme (AMSOM HABITAT) une parcelle de 1 ha 22a 52 ca avec une première esquisse comprenant 22 logements et 3 lots libres.

Le prix de vente après négociation a été de 125 000 euros mais avec l'aménagement d'un parking avec 20 places aménagées réservées à la commune. L'estimation du parking était de 72 000 euros ce qui porte la valeur totale de la cession à 197 000 euros pour la commune.

L'acte officiel a été signé chez le notaire le 12 avril 2021 par Monsieur David QUINT-BARON-COUIET, directeur général de l'AMSOM et moi-même.

Au niveau de l'urbanisme, le permis d'aménager a été déposé le 18 novembre 2020 et accordé le 7 juin 2021.

Un dépôt de permis d'aménager modificatif a été posé le 2 août 2022 pour ajouter un lot à bâtir portant ainsi à 4 lots au lieu de 3 – Le permis d'aménager a été accordé le 24 octobre 2022.

Puis dépôt des 4 permis de construire le 17 décembre 2020 pour les logements, complété le 8 mars 2021, accordés le 19 juillet 2021

L'ouverture de chantier a été déposée le 3 octobre 2022.

Situé derrière la mairie, je peux dire que nous avons pu voir progressivement ce nouveau quartier sortir de terre. Pour voir enfin les premiers locataires rentrer dans les logements fin avril 2024.

Notre volonté communale était de continuer, avec ces 22 logements, à faire sa place au logement à caractère social, en concrétisant la mixité et la cohésion sociale sur notre commune. Ici, logement social et de qualité vont de pair.

Tous les auteurs qui ont concouru à la réalisation de ce lotissement ont été d'une utilité sociale incontestable. Qu'ils en soient remerciés.

Soyons tous fiers aujourd'hui de cette réalisation en ce temps où notre pays manque cruellement de logements locatifs, victime d'une crise d'une intensité rare, multifactorielle, qui impacte l'ensemble du secteur du logement, qu'il s'agisse des mises en chantier, des livraisons, des ventes en accession ou des réhabilitations... Ceci dans un contexte économique et politique que chacun s'accordera, je pense, à qualifier d'incertain, alors même que notre pays a un besoin urgent d'une vaste et ambitieuse politique du logement abordable.

Soyons fiers de ce nouveau lotissement qui répond bien à la difficulté que rencontrent de nombreux habitants de notre territoire et notamment les jeunes. Les logements sont de qualité et offrent aux locataires des conditions de vie agréable dans un environnement de qualité et à des prix de location maîtrisés.

Je renouvelle donc au nom de mon conseil municipal mes remerciements aux dirigeants de l'AMSOM qui ont retenu Fressenneville pour ce projet.

Ensemble, nous avons su mener à bien les négociations pour faire aboutir un beau projet de logements abordables et accessibles à tous.